

Petit problème tactique numéro 2

Autor(en): **Della Santa, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **117 (1972)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

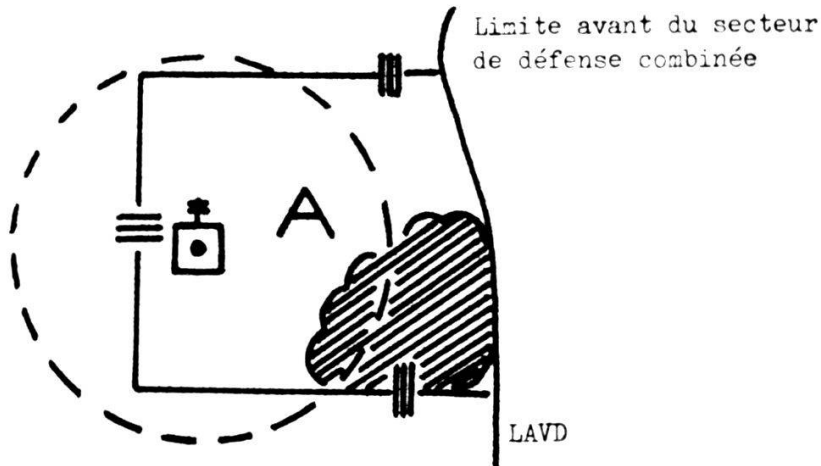
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

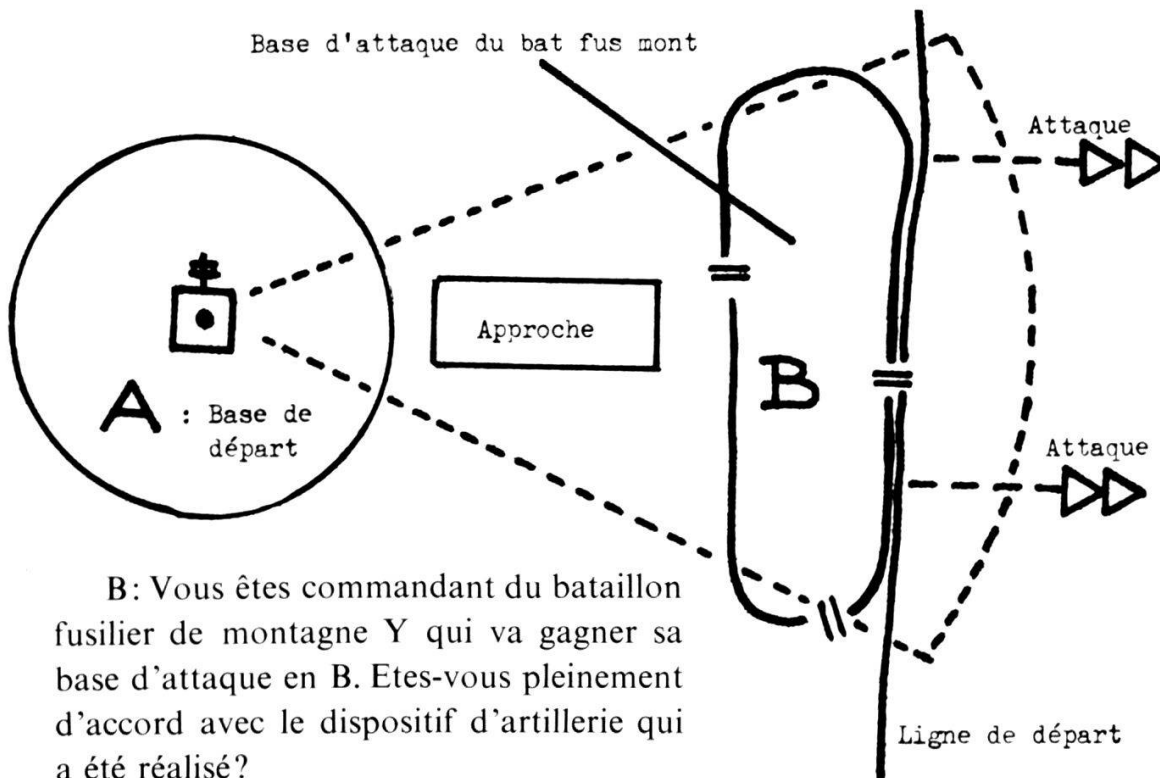
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Petit problème tactique n° 2



A: Secteur de défense combinée du régiment de montagne X.

Vous êtes commandant du régiment de montagne X; votre officier supérieur adjoint vous propose d'engager le groupe d'artillerie qui vous est subordonné, en marquant l'effort principal des feux dans la partie arrière du dispositif. Quelles sont vos observations?



B: Vous êtes commandant du bataillon fusilier de montagne Y qui va gagner sa base d'attaque en B. Etes-vous pleinement d'accord avec le dispositif d'artillerie qui a été réalisé?

RÉPONSE AU PROBLÈME N° 2

Artillerie en défense combinée

Article 272, conduite des troupes 69:

« L'artillerie occupe des positions d'où elle est en mesure d'agir sur la plus grande étendue possible du secteur de défense combinée. Une partie de l'artillerie devrait pouvoir tirer au-delà de la limite avant du secteur. »

Réponse juste:

« Une position plus centrale du groupe d'artillerie lui permettrait de battre un secteur plus important. »

Dispositif de l'artillerie lors d'une attaque

Article 201, alinéa 3, conduite des troupes 69:

« Les armes d'appui s'installent très en avant, afin d'être en mesure d'appuyer toute l'attaque, si possible sans changer de position. »

Réponse juste:

« Le dispositif de l'artillerie devrait être avancé afin d'appuyer l'attaque jusqu'à l'objectif en évitant ainsi un changement de position. »

Remarque au sujet de l'engagement de l'artillerie

L'artillerie peut être *subordonnée*, le commandant qui reçoit celle-ci l'engage selon ses besoins où il veut et comme il veut (feu et roues, chenilles!).

L'artillerie peut être attribuée à un groupement de combat en *appui direct* (AD). Le commandant ne dispose que du feu de la formation d'artillerie.

L'artillerie peut être engagée en *appui général* (AG), elle est prête à intervenir au profit de plusieurs subordonnés. Le commandant du groupement de combat ne peut pas compter sur les feux de cette artillerie, il ne peut qu'adresser des demandes de feu.

Lieutenant-colonel Jean DELLA SANTA